

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1074

21 octobre 2005

SOMMAIRE

A Holding S.A., Luxembourg	51511	Millilux, S.à r.l., Luxembourg	51519
Amarna Holding S.A.H., Luxembourg	51550	Orion Asset France, S.à r.l., Luxembourg	51533
Antico S.A., Luxembourg	51544	Orion Asset France, S.à r.l., Luxembourg	51533
Antico S.A., Luxembourg	51546	Orion Asset N° 1, S.à r.l., Luxembourg	51552
Arroyo S.A., Luxembourg	51547	Orion Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	51552
Arroyo S.A., Luxembourg	51547	Orion Master Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	51552
CEFO-P, Cie Européenne Financière OMEGA de Participation S.A., Luxembourg	51506	Palmatrans S.A., Livange	51522
Central European Budapest Investment, S.à r.l., Luxembourg	51539	Post Invest S.A., Luxembourg	51511
CRJ Avenir, S.à r.l., Luxembourg	51550	ProLogis France III, S.à r.l., Luxembourg	51521
Dexia Leveraged Investment, Sicav, Luxembourg	51522	R. & B. Investments S.A., Luxembourg	51548
Etoile Finance S.A.H., Luxembourg	51538	Roman Backes Immobilier, S.à r.l., Kayl	51533
Eurfinance S.A., Luxembourg	51552	Romanée Conté S.A., Luxembourg	51548
Européenne de Conseils et de Services S.A., Die- kirch	51522	Sakumo Participations S.A., Luxembourg	51548
Flamar S.A., Luxembourg	51551	Sawtooth, S.à r.l., Luxembourg	51549
Forlux S.A.H., Luxembourg	51547	Scalfi Esfin S.A., Luxembourg	51551
GE Real Estate Central European Investors, S.à r.l., Luxembourg	51509	Siemens Business Services N.V./S.A., Luxem- bourg-Hamm	51521
GE Real Estate Central European Investors, S.à r.l., Luxembourg	51510	Soludec S.A., Luxembourg	51549
GEFS Europa Financing, S.à r.l., Luxembourg ...	51531	Somerville Holding S.A., Luxembourg	51523
GEFS Europa Financing, S.à r.l., Luxembourg ...	51532	Source de Vie, S.à r.l., Mertzig	51534
Globelnet Luxembourg S.A., Luxembourg	51551	Stolt Offshore S.A.H., Luxembourg	51548
Grosvenor Holdings S.A., Luxembourg	51547	Tepimo S.A.H., Luxembourg	51549
Groupe Commercial Lux S.A., Luxembourg	51551	Val Finance S.A., Luxembourg	51549
Groupe Commercial Lux S.A., Luxembourg	51551	Valeres Konstruktioun S.A., Contern	51522
Groupe Commercial Lux S.A., Luxembourg	51551	Varofin Holding S.A., Luxembourg	51550
I.O., Inter Online S.A., Luxembourg	51535	VDL Participations, S.à r.l., Luxembourg	51522
Interconcept S.A., Luxembourg	51552	Victoria Promotion Immobilière S.A., Bettem- bourg	51519
Intercontrol Holding S.A., Luxembourg	51523	Wayss & Freytag Ingenieurbau AG, Niederlassung Luxembourg, Luxembourg	51523
Intercontrol Holding S.A., Luxembourg	51523	Withers Invest S.A., Luxembourg	51520
Intercontrol Holding S.A., Luxembourg	51523	Zenit S.A., Luxembourg	51524
International Flour S.A., Luxembourg	51549	Zenit S.A., Luxembourg	51524
Kolissane Holding S.A., Luxembourg	51547	Zenit S.A., Luxembourg	51524
Malicoa S.A.H., Luxembourg	51548	Zenit S.A., Luxembourg	51525
Malicobe S.A.H., Luxembourg	51550	Zenit S.A., Luxembourg	51525
Marcol Europe S.A., Luxembourg	51526	Zenit S.A., Luxembourg	51525

CEFO-P, CIE EUROPEENNE FINANCIERE OMEGA DE PARTICIPATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 108.496.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. ECOPROMPT S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, ici valablement représentée par deux administrateurs, à savoir Messieurs Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg et Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

2. La société COMPAGNIE FINANCIERE ET DE LEASING INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à Suite 31, Don House, 30-38, Main Street Gibraltar,

ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé,
en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 26 mai 2005.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: CIE EUROPEENNE FINANCIERE OMEGA DE PARTICIPATION, en abrégé CEFO-P.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à sept millions six cent vingt-quatre mille US Dollars (7.624.000,- USD) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est fixé à cent millions de US Dollars (100.000.000,- USD) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 15 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société ECOPROMPT S.A., prédésignée, une action	1
2. La société COMPAGNIE FINANCIERE ET DE LEASING INTERNATIONAL LIMITED, prédésignée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	9.999
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept millions six cent vingt-quatre mille US Dollars (7.624.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-cinq mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
2. Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
3. Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, né à Marrakech (Maroc), le 10 septembre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.238.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémontrées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, N. E. Nijar, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2005, vol. 893, fol. 84, case 7. – Reçu 60.519,46 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juin 2005.

J.-J. Wagner.

(048964.3/239/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

GE REAL ESTATE CENTRAL EUROPEAN INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 58.514.

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of June.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies' register in Luxembourg under section B number 51.782,

here represented by Mr Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, under private seal.

 The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of GE REAL ESTATE CENTRAL EUROPEAN INVESTORS, S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 58.514, incorporated pursuant to a notarial deed of the notary Maître Frank Baden, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on March 18, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des des Sociétés et Associations on July 1, 1997, number 339. The articles of incorporation were last modified by a notarial deed of the undersigned notary on December 28, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to restructure the share capital of the Company in order to comply with the Luxembourg legal provisions in relation to a société à responsabilité limitée. Therefore the sole shareholder decides that the par value of the shares of the Company will be amended from ten Euro (EUR 10.-) up to one hundred Euro (EUR 100.-) and that the issued shares of the Company will be reduced from seven thousand five hundred sixty-one (7,561) shares to seven hundred fifty-six point one (756.1) shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of four million eight hundred thirty-four thousand one hundred and ninety Euro (EUR 4,834,190.-) so as to raise it from seventy-five thousand six hundred and ten Euro (EUR 75,610.-) up to four million nine hundred nine thousand eight hundred Euro (EUR 4,909,800.-) by the issue of forty-eight thousand three hundred forty-one point nine (48,341.9) shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The new shares have been subscribed by SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., prequalified, at the price of four million eight hundred thirty-four thousand one hundred and ninety Euro (EUR 4,834,190.-). Such shares have been paid up by a contribution in cash to be entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

 «**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at four million nine hundred nine thousand eight hundred Euro (EUR 4,909,800.-) consisting of forty-nine thousands ninety-eight (49,098) shares at a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to fifty-one thousand seven hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 51.782,

ici représentée par M. Manfred Hoffmann, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, sous seing privé.

Laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de GE REAL ESTATE CENTRAL EUROPEAN INVESTORS, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58.514, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Baden, en date du 18 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1^{er} juillet 1997, numéro 339. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire sous-signé du 28 décembre 2004, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de restructurer le capital social de la Société de manière à se conformer aux dispositions légales luxembourgeoises concernant la société à responsabilité limitée. Par conséquent, l'associé unique décide que la valeur nominale des actions de la Société sera portée de dix euros (EUR 10,-) à cent euros (EUR 100,-) et que les actions émises de la Société seront réduites de sept mille cinq cent soixante et une (7.561) actions à sept cent cinquante-six virgule une (756,1) actions.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions huit cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 4.834.190,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille six cent dix euros (EUR 75.610,-) à quatre millions neuf cent neuf mille huit cents euros (EUR 4.909.800,-) par l'émission de quarante-huit mille trois cent quarante et une virgule neuf (48.341,9) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune.

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., pré-nommée, au prix de quatre millions huit cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 4.834.190,-). Les parts sociales ainsi souscrites ont été payées par un apport en numéraire qui sera entièrement alloué au capital. Il n'y a pas de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions neuf cent neuf mille huit cents euros (EUR 4.909.800,-), représenté par quarante-neuf mille quatre-vingt-dix-huit (49.098) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix lors des délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinquante et un mille sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, vol. 148S, fol. 82, case 3. – Reçu 48.341,90 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2005.

P. Bettingen.

(051917.3/202/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

GE REAL ESTATE CENTRAL EUROPEAN INVESTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 58.514.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juin 2005.

P. Bettingen.

(051919.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

A HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 80.718.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Signature.

(046629.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

POST INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 108.591.

STATUTES

In the year two thousand five, on the second of June.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to whom will remain the present deed.

There appeared the following:

1. CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, having its registered office in 18 Greenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031,

2. Mr Stef Oostvogels, attorney at law, born in Brussels, Belgium on 21 April 1962, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

each of them here represented by Mr Philippe Basler-Gretic, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies established by private deed on 1 June 2005 and on 2 June 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which they form between themselves:

Art. 1. Form, name

There is hereby established among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of POST INVEST S.A.

Art. 2. Duration

The Corporation is established for an unlimited duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object

The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Corporation is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 4. Registered office

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates

5.1. Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at two hundred fifty thousand Danish Kroner (DKK 250,000) divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares all with a par value of twenty Danish Kroner (DKK 20) per share.

5.2. Shares

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of capital

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the fifteenth day of the month May, at 10 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 9. Board of directors

9.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

9.2. The directors shall be appointed by the general shareholders' meeting in accordance with the following rules:

9.2.1. As long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. shall be a shareholder of the Corporation, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director from this list;

9.2.2. In the absence of nominations pursuant to Article 9.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant directors in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

9.2.3. The general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

9.3. The directors shall be appointed for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

9.4. In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, or in the event of co-optation by the remaining members of the board of directors, in compliance with the provisions of Articles 9.2.1 to 9.2.3 above, so that as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. shall be a shareholder of the Corporation it shall be represented on the board of directors.

9.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.»

Art. 10. Procedures of meeting of the board

10.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

10.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

10.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

10.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

10.6. In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

10.7 Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

10.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

Art. 11. Minutes of meetings of the board

11.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

11.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board

12.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

12.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 13. Binding signature

The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory auditor

The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 15. Accounting year

The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Art. 16. Appropriation of profits

16.1. Legal reserve

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

16.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 17. Dissolution and liquidation

In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of articles

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore, for as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. shall be a shareholder of the Corporation, the provisions of Article 9.2, 9.3 and 9.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P.

Art. 19. Governing law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2005.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2006.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Share capital In DKK	%
CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, prenamed	12,499	249,980	99.99
Mr Stef Oostvogels	1	20	0.01
Total	12,500	250,000	100.00

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of two hundred fifty thousand Danish Kroner (250,000 DKK) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the corporate capital is valued at EUR 33,600.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,000.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:
 - a. Peter Törnquist, director, born in A Enskede, on 17 March 1953, with professional address at Bremerholm 1, 3 floor, 1069 Copenhagen K, Denmark.
 - b. Søren Vestergaard-Poulsen, director, born in København on 8 July 1969, with professional address at Bremerholm 1, 3 floor, 1069 Copenhagen K, Denmark.
 - c. Stef Oostvogels, attorney at law, born in Brussels, Belgium on 21 April 1962, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2006.

3. Has been appointed statutory auditor: FACTS SERVICES, S.à r.l., having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 98.790. The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2006.

4. The registered office of the company is established in L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1. CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, ayant son siège social à 18 Greenville Street, St Helier, Jersey, Iles anglo-normandes, JE4 8PX, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031;

2. M. Stef Oostvogels, avocat à la Cour, né à Bruxelles, Belgique, le 21 avril 1962, résidant professionnellement 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

tous deux ici représentés par M^e Philippe Basler-Gretic, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 1^{er} juin 2005 et le 2 juin 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination

Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de POST INVEST S.A.

Art. 2. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Objet

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de Luxembourg Ville par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent cinquante mille Couronnes Danoises (DKK 250.000) divisé en douze mille cinq cents (12.500) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de vingt couronnes Danoises (DKK 20).

5.2. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts, telles que prévues à l'Article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels

le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le quinze du mois de mai à 10h00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 9. Conseil d'administration

9.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

9.2. Les administrateurs sont désignés lors de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux règles suivantes:

9.2.1. Dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. est actionnaire de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un administrateur parmi cette liste.

9.2.3. En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 9.2.1 ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires sera libre de nommer les administrateurs correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

9.2.3. L'assemblée générale des actionnaires nommera les administrateurs restants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

9.3. Les administrateurs seront désignés pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

9.4. En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un administrateur, l'assemblée générale des actionnaires ou en cas de co-optation, les membres restants du Conseil d'Administration, pourvoient à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 9.2.1 à 9.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. est actionnaire dans la Société, elle est représentée au conseil d'administration.

9.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateurs, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.»

Art. 10. Modalités de réunion du conseil d'administration

10.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

10.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

10.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et/ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

10.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

10.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

10.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

10.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

10.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 11. Procès-verbaux des conseils d'administration

11.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

11.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration

12.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

12.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signature

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 15. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 16. Affectation des bénéfices

16.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

16.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 17. Dissolution et liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. De plus dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS

III L.P. est actionnaire de la Société, les dispositions des articles 9.2, 9.3 et 9.4 ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P.

Art. 19. Loi applicable

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la société et sera clos au 31 décembre 2005.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2006.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en DKK	%
CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, préqualifié.	12.499	249.980	99,99
M. Stef Oostvogels	1	20	0,01
Total	12.500	250.000	100,00

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille Couronne Danoises (DKK 250.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 33.600.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 2.000.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a. Peter Törnquist, administrateur de sociétés, né le 17 mars 1953, à A Enskede, avec adresse professionnelle au 1 Bremerholm, 3^{ème} étage, 1069 Copenhague K, Danemark.

b. Søren Vestergaard-Poulsen, administrateur de sociétés, né le 8 juillet 1969, à København, avec adresse professionnelle au 1 Bremerholm, 3^{ème} étage, 1069 Copenhague K, Danemark.

c. Stef Oostvogels, avocat à la Cour, né à Bruxelles, Belgique le 21 avril 1962, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale tenue en 2006.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: FACTS SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790. Le mandat de commissaire aux comptes viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de l'année 2006.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, vol. 148S, fol. 73, case 10. – Reçu 336 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

J. Delvaux.

(051897.3/208/490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

51519

MILLILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 15.100,-.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 68.022.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 mai 2005

- L'associé unique a pris note de la démission de Monsieur Martin Lipman de son mandat de gérant.
 - L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Daniel Milewich, né le 17 mai 1961 à Baltimore, Maryland, USA comme nouveau gérant. Il termine le mandat de son prédécesseur.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045949.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

VICTORIA PROMOTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.551.

Assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2005

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VICTORIA PROMOTION IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Michel Laurette.

Le président désigne comme secrétaire M. Michel Laurette.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. David Nucci.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Le président expose et l'assemblée constate:

- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Nominations statutaires.
 2. Pouvoir au conseil d'administration de nommer, respectivement de confirmer, Monsieur Eric Nucci comme administrateur-délégué.
 3. Divers.
- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

Deuxième résolution

L'assemblée procède à la nomination respectivement à la reconduction des mandats du conseil d'administration, qui se compose comme suit:

- a) Monsieur Eric Nucci, employé privé, né à Algrange, le 3 décembre 1962, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 5bis, rue Belair;
- b) Monsieur Michel Laurette, employé privé, né à Hayange, le 16 février 1961, demeurant à F-57100 Thionville, 19, rue Marcel Carné;
- c) Monsieur David Nucci, employé privé, né à Algrange, le 8 septembre 1969, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 2A, rue de la Paix.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer, respectivement de reconduire le mandat de PRESTA SERVICES S.A. L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid comme commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner pouvoir au conseil d'administration de nommer respectivement de confirmer Monsieur Eric Nucci, préqualifié, comme administrateur-délégué.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de refixer les pouvoirs de signature des administrateurs, respectivement de l'administrateur-délégué, comme suit:

«Pour tout montant ne dépassant pas la somme d'un million d'euros (1.000.000,- EUR), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Pour tout montant dépassant la somme d'un million d'euros (1.000.000,- EUR), la société est valablement engagée par la signature conjointe de tous les administrateurs.»

Bettembourg, le 3 juin 2005.

Pour avis sincère et conforme

Signatures

Les actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02775. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(049748.3/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

WITHERS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 94.553.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société SONOLPH REAL ESTATE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B 71.535, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 18 mai 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme WITHERS INVEST S.A., R.C.S. Luxembourg N° B 94.553, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 835 du 13 août 2003.

- La société a actuellement un capital de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société WITHERS INVEST S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société WITHERS INVEST S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société WITHERS INVEST S.A., déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné.

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé une situation comptable au 18 mai 2005.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A., pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes.

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société WITHERS INVEST S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, vol. 148S, fol. 72, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(051922.3/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

SIEMENS BUSINESS SERVICES N.V./S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.
Siège de la succursale: L-2328 Luxembourg-Hamm, 20, rue des Peupliers.
R. C. Luxembourg B 58.145.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société tenu en date du 21 octobre 2004 que:

1) Monsieur Manfred Dönz, de nationalité autrichienne, demeurant à B-1050 Ixelles (Belgique), avenue Armand Huysmans 165/4 a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 15 octobre 2004.

2) Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Manfred Dönz, Madame Kathleen Wantz-O'Rourke, de nationalité australienne, ayant son domicile à D-80469 München (Allemagne), Utzschneiderstrasse 5, administrateur pour une période commençant le 21 octobre 2004 et se terminant assemblée générale des actionnaires qui procédera à la nomination définitive.

3) Le Conseil d'Administration a rappelé l'article 5.1. des statuts qui prévoit que la Société est valablement représentée:

«a) d'une manière générale (c'est-à-dire dans tous les actes): par la signature conjointe de, soit deux administrateurs, soit d'un administrateur et un délégué à la gestion journalière;

b) dans les actes relevant de la gestion journalière: par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière. Pour autant que de besoin, il est précisé que les pouvoirs de représentation incluent le pouvoir de subdélégué».

Il résulte encore du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société tenu en date du 29 avril 2005 que:

1) Monsieur Gunther Kappacher, de nationalité autrichienne, domicilié à A-2551 Enzesfeld-Lindabrunn (Autriche), Wollerngasse 32, a démissionné de sa fonction d'administrateur et ceci à partir du 31 mars 2005.

2) Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de ne pas remplacer l'administrateur démissionnaire Monsieur Gunther Kappacher.

Il résulte encore du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 8 mars 2005 que:

1) Le mandat d'administrateur de Madame Kathleen Wantz-O'Rourke vient à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 7 mars 2005.

2) L'Assemblée a décidé à l'unanimité de nommer définitivement en qualité administrateur et ceci pour une période prenant cours immédiatement après la même assemblée du 7 mars 2005, pour se terminer immédiatement après l'assemblée générale de 2007, Madame Kathleen Wantz-O'Rourke, de nationalité australienne, domiciliée à F-75016 Paris (France), 118, avenue de Versailles, administrateur de sociétés.

3) L'Assemblée a décidé que ce mandat de Madame Kathleen Wantz-O'Rourke n'est pas rémunéré.

4) L'Assemblée a rappelé l'article 5.1. des statuts qui prévoit que la Société est valablement représentée:

a) d'une manière générale (c'est-à-dire dans tous les actes): par la signature conjointe de, soit deux administrateurs, soit d'un administrateur et un délégué à la gestion journalière;

b) dans les actes relevant de la gestion journalière: par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière. Pour autant que de besoin, il est précisé que les pouvoirs de représentation incluent le pouvoir de subdélégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIEMENS BUSINESS SERVICES S.A.

C. Geiben

Par mandat spécial

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00192. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049546.3/273/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

ProLogis FRANCE III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.526.

—
Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047265.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

EUROPEENNE DE CONSEILS ET DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Luxembourg B 90.258.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049581.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.181.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(046967.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

PALMATRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I.

R. C. Luxembourg B 86.824.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(047110.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

VALERES KONSTRUKTIOUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 81.984.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(047284.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

VDL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 2, boulevard F.D. Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 92.833.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01316, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour VDL PARTICIPATIONS, S.à r.l.

J.-P. Wagner

Gérant administratif

(047346.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

INTERCONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.675.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(046982.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

INTERCONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.675.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(046983.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

INTERCONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.675.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(046985.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

SOMERVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 27.132.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour SOMERVILLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

H. De Graaf

Administrateur

(047796.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

WAYSS & FREYTAG INGENIEURBAU AG, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: D-60489 Frankfurt am Main, Eschborner Landstrasse 130-132.
Zweigniederlassung: L-1025 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 108.514.

Eröffnung einer Niederlassung

Aus einem Beschluss der WAYSS & FREYTAG INGENIEURBAU AG mit Sitz in Eschborner Landstrasse 130-132, D-60489 Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 49.323 geht hervor, dass die WAYSS & FREYTAG INGENIEURBAU AG mit Wirkung zum 1. Januar 2005, eine Zweigniederlassung unter dem Namen WAYSS & FREYTAG INGENIEURBAU AG, Niederlassung Luxemburg in Luxemburg eröffnet.

Name: WAYSS & FREYTAG INGENIEURBAU AG, Niederlassung Luxemburg.

Anschrift: 5, rue Jean Monnet, L-1025 Luxembourg.

Geschäftstätigkeit: Betrieb eines Baugewerbes.

Ständiger Vertreter der Niederlassung in Luxemburg, sowie seine Befugnisse:

Hr. Johan Mignon, wohnhaft in Geraardsbergsestraat 119, B-1703 Dilbeek. Herr Mignon besitzt die umfassende Vollmacht, die Geschäfte der Niederlassung Luxemburg zu führen, sowie die WAYSS & FREYTAG INGENIEURBAU AG - gemeinsam mit einem weiteren Zeichnungsberechtigten - in allen die Niederlassung Luxemburg betreffenden Angelegenheiten in dem für die Prokura zulässigen Umfang zu vertreten. Diese Vollmacht umfasst sowohl die gerichtliche, als auch die aussergerichtliche Vertretung der Niederlassung gegenüber Behörden, sonstigen öffentlichen Stellen, sowie die Vertretung gegenüber natürlichen und juristischen Personen des Privatrechts. Der Vollmachtsempfänger ist weisungs- und unterschriftsberechtigt.

Informationen betreffend die deutsche Gesellschaft:

Bezeichnung, Form und Adresse:

WAYSS & FREYTAG INGENIEURBAU AG, Aktiengesellschaft, Eschborner Landstrasse 130-132, D-60489 Frankfurt am Main.

Handelsregister: Frankfurt am Main (D), unter der Nummer HRB 49.323.

Kapital: eingezahltes Kapital 14.880.000,00 Euro.

Personen, die die Gesellschaft gegenüber Dritten und vor Gericht verpflichten können:

Klap, Kees Jan, wohnhaft in Frankfurt am Main (D), Vorstandsmitglied,

Dipl.- oec. Schmieg, Andreas, wohnhaft in Mühlheim (D), Vorstandsmitglied.

Die Gesellschaft wird durch die beiden Vorstandsmitglieder vertreten.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, den 14. Juni 2005.

KL CONSULT, S.à r.l.

S. Koch

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04800. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049939.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

ZENIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.754.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01319, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour ZENIT S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(047317.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

ZENIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.754.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01320, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour ZENIT S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(047314.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

ZENIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.754.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01322, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour ZENIT S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(047344.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

ZENIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.754.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01323, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour ZENIT S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(047312.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

ZENIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.754.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01325, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour ZENIT S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(047311.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

ZENIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.754.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01327, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour ZENIT S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(047310.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

ZENIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.754.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01358, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour ZENIT S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(047319.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

MARCOL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 108.592.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the seventh day of June.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- Mr Terence Shelby Cole, Managing director, residing in 24, Phillimore Gardens, London W8 7QE,
here represented by:

Mr Gabor Kacsoh, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in London, on 3rd June 2005.

2.- Monsieur Mark Neil Steinberg, Managing director, residing in au 11 Wadham Gardens, London NW3 3DN,
here represented by:

Mrs Catherine Day-Royemans, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in London, on 3rd June 2005.

The prenamed proxies, after having been signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme», which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of MARCOL EUROPE S.A.

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand twenty Euro (EUR 31,020.-) divided into fifteen thousand five hundred and ten (15,510) shares of two Euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on last Friday of June at 11.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2005.
2. The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr Terence Shelby Cole, previously named, seven thousand seven hundred and fifty-five shares	7,755
2.- Mr Mark Neil Steinberg, previously named, seven thousand seven hundred and fifty-five shares.	7,755
Total: fifteen thousand five hundred and ten shares.	15,510

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand twenty Euro (EUR 31,020.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

- 1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130);
- 2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143);
- 3.- KOFFOUR S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086).

Third resolution

Has been appointed as auditor:

AUDIT-TRUST S.A., a «société anonyme», with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63.115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Terence Shelby Cole, Administrateur de société, demeurant au 24, Phillimore Gardens, Londres W8 7QE,

ici représenté par:

Monsieur Gabor Kacsoh, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 3 juin 2005.

2.- Monsieur Mark Neil Steinberg, Administrateur de société, demeurant au 11 Wadham Gardens, Londres NW3 3DN,

ici représenté par:

Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 3 juin 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MARCOL EUROPE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille vingt euros (31.020,- EUR) divisé en quinze mille cinq cent dix (15.510) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandaté à ces fins.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Terence Shelby Cole, prénommé, sept mille sept cent cinquante-cinq actions	7.755
2.- Monsieur Mark Neil Steinberg, prénommé, sept mille sept cent cinquante-cinq actions	7.755
Total: quinze mille cinq cent dix actions	15.510

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille vingt euros (31.020,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130);

2.- VALON S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143);

3.- KOFFOUR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086).

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT-TRUST S.A., une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.
Signé: G. Kacsoh, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2005, vol. 895, fol. 1, case 2. – Reçu 310,20 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2005.

J.-J. Wagner.

(051954.3/239/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

**GEFS EUROPA FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SAWTOOTH, S.à r.l.).
Share capital: GBP 8,000.-.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 84.568.

In the year two thousand and five, on the tenth day of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SAWTOOTH, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, on November 5th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C, 409 dated March 14, 2002 (the Company).

GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) LTD, a company with limited liability, incorporated and organised under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House 2, Church Street, Hamilton HM11, Bermuda,

here represented by Mr Xavier Nevez, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hamilton, on May 5, 2005.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) LTD, is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder);

II. The Company's share capital is presently set at eight thousand Great Britain Pounds (GBP 8,000.-) divided into one hundred sixty (160) shares of fifty Great Britain Pounds (GBP 50.-) each;

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Change of the Company's name;
2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company to reflect the above change; and
3. Appointment of two additional managers of the Company.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into GEFS EUROPA FINANCING, S.à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name GEFS EUROPA FINANCING, S.à r.l.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as additional managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Serge Michels, born on 8 June 1959 in Differdange (Luxembourg), with residence address at 7, rue J.-B. Kremer, L-7790 Bissen, SVP Administration (PK Airfinance);

- Mr Frank Withofs, born on 4 April 1963 in Hasselt (Belgium), with residence address at 4, rue de la Gare, L-5218 Sandweiler, private employee.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dixième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire des associés de SAWTOOTH, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C, 409 daté du 14 mars 2002 (la Société).

GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) LTD, une société à responsabilité limitée de droit des Bermudes, dont le siège social est au Clarendon House 2, Church Street, Hamilton HM11, Bermudes, ici représentée par M. Xavier Nevez, maître en droit, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, le 5 mai 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) LTD, est l'associé Unique de la Société (l'Associé Unique);

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à huit mille livres sterling (GBP 8.000,-) divisé en cent soixante (160) parts sociales de cinquante livres sterling (GBP 50,-) chacune;

III. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société;
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour refléter le changement susmentionné; et
3. Nomination de deux gérants supplémentaires.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en GEFS EUROPA FINANCING, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui se lira désormais de la manière suivante:

«**Art. 4.** La Société aura la dénomination GEFS EUROPA FINANCING, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants supplémentaires de la Société pour une période illimitée:

- M. Serge Michels, né le 8 juin 1959 à Differdange (Luxembourg), dont l'adresse de résidence est 7, rue J.-B. Kremer, L-7790 Bissen, SVP Administration (PK Airfinance);

- M. Frank Withofs, né le 4 avril 1963 à Hasselt (Belgium), dont l'adresse de résidence est 4, rue de la Gare, L-5218 Sandweiler, employé privé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, vol. 148S, fol. 37, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(052150.3/230/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

**GEFS EUROPA FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SAWTOOTH, S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 84.568.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 675 du 10 mai 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(052154.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

51533

ROMAN BACKES IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3644 Kayl, 12, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 63.658.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître, Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Roman Backes, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-3542 Dudelange, 117, rue du Parc.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée ROMAN BACKES IMMOBILIER, S.à r.l., avec siège social à L-3644 Kayl, 12, rue du Fossé, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.658), a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 432 du 15 juin 1998.

2.- Que le capital social est fixé suite à la décision de l'associé unique du 3 octobre 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, numéro 697 du 7 mai 2002, à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

3.- Que le comparant en tant qu'associé unique a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée ROMAN BACKES IMMOBILIER, S.à r.l.

4.- Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

5.- Que le comparant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-3542 Dudelange, 117, rue du Parc.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cents euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Backes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2005, vol. 531, fol. 95, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juin 2005.

J. Seckler.

(049537.3/231/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

ORION ASSET FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.751.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01454, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048275.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

ORION ASSET FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,-.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.751.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02490, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048268.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

**SOURCE DE VIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MORAIS, S.à r.l.).**

Siège social: L-9169 Mertzig, 15, Cité Colette Pasch.
R. C. Luxembourg B 94.942.

L'an deux mille cinq, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mariano Bastos-Bandeiras, vendeur, né le 28 janvier 1961 à Elvas, (Portugal), demeurant à L-7740 Colmar-Berg, 75, rue Gordon Smith.

2.- Monsieur José Luis Correia De Morais, ouvrier, né le 11 novembre 1971 à Dondo, (Angola), demeurant à L-9169 Mertzig, 15, Cité Colette Pasch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MORAIS, S.à r.l., avec siège social à L-9169 Mertzig, 15, Cité Colette Pasch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.942, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial C, numéro 901 du 3 septembre 2003.

- Que le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu de cessions de parts sociales sous seing privé:

- en date du 25 octobre 2004, Monsieur Ricardo Manuel Costa Schiappa Rebelo, ouvrier, demeurant à Greiveldange, a cédé ses 60 parts sociales à Monsieur José Luis Correia De Morais, préqualifié;

- en date du 13 mai 2005, Monsieur José Luis Correia De Morais, préqualifié, a cédé 50 parts sociales à Monsieur Mariano Bastos-Bandeiras, préqualifié.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article huit (8) des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de la date des cessions.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Mariano Bastos-Bandeiras, vendeur, demeurant à L-7740 Colmar-Berg, 75, rue Gordon Smith, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur José Luis Correia De Morais, ouvrier, demeurant à L-9169 Mertzig, 15, Cité Colette Pasch, cinquante parts sociales.	50
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en SOURCE DE VIE, S.à r.l., afin de donner à l'article premier (1^{er}) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de SOURCE DE VIE, S.à r.l.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la 2^{ème} phrase de l'article cinq (5) des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Ricardo Manuel Costa Schiappa Rebelo comme gérant technique de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Mariano Bastos-Bandeiras, vendeur, né le 28 janvier 1961 à Elvas, (Portugal), demeurant à L-7740 Colmar-Berg, 75, rue Gordon Smith, comme nouveau gérant technique, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Septième résolution

L'assemblée confirme le mandat de Monsieur José Luis Correia De Morais, préqualifié, comme gérant administratif, avec pouvoir d'engager la société conjointement avec le gérant technique.

51535

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bastos-Bandeiras, J.-L. Correia De Morais, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 2005, vol. 531, fol. 90, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juin 2005.

J. Seckler.

(049610.3/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

I.O., INTER ONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 108.542.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société GLYNDALE INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola (BVI), PO BOX 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town.

2.- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Ici représentés par Madame Flora Château, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination INTER ONLINE S.A. en abrégé I. O. S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

La société a pour objet la vente et la distribution par tous moyens électroniques et autres de logiciels, jeux vidéos et autres produits, tant pour son compte que pour celui de tiers, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la mise à disposition de droits d'utilisation de ces jeux via internet («on line»).

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations mobilières et immobilières généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de la personne déléguée à la gestion journalière ou par la signature individuelle de la personne déléguée à la gestion journalière.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.000 (mille) actions comme suit:

1. GLYNDALE INVESTMENTS LTD.	999 actions
2. Monsieur Jean-Marc Faber.	1 action
Total: mille actions.	1.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:
 - a) Monsieur Michel Welter, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
 - b) Monsieur Hervé Caen, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
 - c) Monsieur Eric Caen, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Hervé Caen prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut engager la société par sa seule signature, et par sa cosignature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur Jean-Marc Faber, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Château, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, vol. 148S, fol. 77, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

J. Elvinger.

(050806.3/211/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

ETOILE FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 12.402.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Jean Wagener, avocat, avec adresse professionnelle, à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire, agissant en sa qualité de mandataire spécial de HALKETT S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama City, Edificio Eastern 12, Avenida Federico Boyb, P.O. Box 8807, République de Panama, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 mai 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding ETOILE FINANCE, avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 2 octobre 1974, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 234 du 20 novembre 1974 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 3 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 85 du 26 janvier 2000.

- La société a actuellement un capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société HALKETT S.A., prénommée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société ETOILE FINANCE. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société ETOILE FINANCE.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société ETOILE FINANCE.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Wagener, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 2005, vol. 431, fol. 80, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juin 2005.

H. Hellinckx.

(052357.3/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

CENTRAL EUROPEAN BUDAPEST INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 108.574.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the second of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CENTRAL EUROPEAN PARTICIPATION, S.à r.l., having its registered seat at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 104.952,

here represented by Mrs Flora Château, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on May 31st 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Corporate objectives - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name CENTRAL EUROPEAN BUDAPEST INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the single signature of any one member of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 12. Liability of Managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial Year - Balance sheet

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Winding up - Liquidation

Art. 18. Winding up - Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Subscription - Payment

All five hundred (500) shares have been subscribed by CENTRAL EUROPEAN PARTICIPATION, S.à r.l., prenamed. All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following as Managers, for an undetermined period:

- Mr. Dirk Ruppert, Real Estate Professional, residing at 29, avenue Guillaume, 1651 Luxembourg, Luxembourg,
- Mr. Paul Devonshire, Real Estate Professional, residing at Wittelsbacher Platz 1, D-80333 München, Germany.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the single signature of any one member of the Board of Managers.

2. Fix the address of the Company at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CENTRAL EUROPEAN PARTICIPATION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.952,

Représentée par Madame Flora Château, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 31 mai 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article, à condition qu'elles ne tombent pas dans le champ d'application de la Loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination CENTRAL EUROPEAN BUDAPEST INVESTMENT, S.à.r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts Sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de Parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, chaque membre du Conseil de Gérance peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, chaque membre du Conseil de Gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces gérants, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et Décisions du Conseil de Gérance. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des Associés

Art. 13. Décisions des Associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice Social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats Sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cent (500) parts sociales ont été souscrites par CENTRAL EUROPEAN PARTICIPATION, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'associé unique

L'actionnaire unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Dirk Ruppert, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 29, avenue Guillaume, 1651 Luxembourg, Luxembourg,

- Monsieur Paul Devonshire, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à Wittelsbacher Platz 1, D-80333 Munich, Allemagne.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de Gérance.

2. Fixer l'adresse du siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Château, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, vol. 148S, fol. 78, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

J. Elvinger.

(051463.3/211/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

ANTICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 92.302.

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANTICO S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 92.302, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 10 avril 2003.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Caroline Waucquez, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Hertgen, employée privée, demeurant à Volmerange-les-Mines.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la possibilité pour les actionnaires de demander des actions au porteur.

2. Insertion à l'article 8 des statuts de la possibilité pour le Conseil d'Administration de prendre des décisions par résolutions circulaires.

3. Modification des articles 5, 8, 13 et 16 des statuts de la Société.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la possibilité pour les actionnaires de demander des actions au porteur. En conséquence de la résolution précédente l'assemblée générale décide de supprimer l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts et de donner la teneur suivante à l'alinéa 2 dudit article 5 des statuts:

«Les actions de la société sont et resteront nominatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 8 des statuts la possibilité pour le Conseil d'Administration de prendre des résolutions par voie circulaire.

En raison de la résolution précédente l'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par conséquent le premier alinéa de l'article 16 des statuts aura la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juillet à dix heures trente au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 13 des statuts relatif au dépôt des actions au porteur cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the first day of June.

Before Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ANTICO S.A., société anonyme, with registered office at L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, (R.C. Luxembourg number B 92.302), incorporated pursuant to a deed undersigned notary on March 6, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 394 of April 10, 2003.

The meeting was opened at 9.45 a.m. with Caroline Waucquez, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Hélène Hertgen, employee, residing in Volmerange-les-Mines.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the meeting is held with the following:

Agenda:

1. To suppress the possibility for the shareholders to ask for bearer shares.
2. To insert in Article 8 the possibility for the Board to take circular resolutions.
3. To amend Articles 5, 8, 13 and 16 of the Articles of Association.
4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the repre-

sented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to suppress the possibility for the shareholders to ask for bearer shares.

As a consequence the General Meeting resolved to suppress paragraph 3 of Article 5 of the Articles and to change paragraph 2 of Article 5 of the Articles so that it reads as follows:

«The company's shares are and shall remain registered shares.»

Second resolution

The General Meeting resolved to insert in Article 8 of the Articles the possibility for the Board of Directors to take circular resolution.

As a consequence the General Meeting resolved to change Article 8 of the Articles so that it reads as follows:

«**Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly resolve and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Resolutions of the board of directors may be taken by circular resolutions.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several counterparts having the same content.»

Third resolution

The General Meeting resolved to amend the date of the Ordinary General Meeting of shareholders and consequently the first paragraph of Article 16 of the Articles reads as follows:

Art. 16. «The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Friday in July at 10.30 a.m.»

Fourth resolution

The General Meeting resolved to suppress the paragraph 2 of Article 13 of the Articles concerning the deposit of bearer shares five clear days before the date of the general meeting of shareholders.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearers and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the board of the meeting has signed together with the notary this original deed.

Signé: C. Waucquez, H. Hertgen, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, vol. 148S, fol. 68, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

F. Baden.

(052277.2/200/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

ANTICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 92.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(052280.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

51547

ARROYO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.956.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01315, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(047343.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

ARROYO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.956.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01314, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(047342.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

GROSVENOR HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 28.857.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01311, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047340.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

KOLISSANE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 83.323.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01313, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047341.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

FORLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 15.886.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01219, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour FORLUX S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(047798.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

R. & B. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 96.526.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02427, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047801.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

ROMANEE CONTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.059.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00880, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour ROMANEE CONTE S.A., Société Anonyme

C. Speecke

Administrateur

(047800.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

SAKUMO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 8.908.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAKUMO PARTICIPATIONS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(047814.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

STOLT OFFSHORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 43.172.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STOLT OFFSHORE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(047816.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

MALICOA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 25.319.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF01993, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048037.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

SOLUDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 4.473.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 juin 2005.

Signature.

(047889.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

TEPIMO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 58.726.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF01980, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048042.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

VAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 88.827.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(048244.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

INTERNATIONAL FLOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 103.518.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF01977, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048051.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

SAWTOOTH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 84.568.

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) LTD, a company with limited liability, incorporated and organised under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House 2, Church Street, Hamilton HM11, Bermuda,

ici représentée par Monsieur Xavier Nevez, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes le 31 mai 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Ce dernier, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter qu'en vertu d'un apport en nature réalisé par GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) LIMITED, le 6 novembre 2001, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) LIMITED a apporté la totalité des titres de la société SAWTOOTH, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxem-

bourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.568, pour la constitution de la société KEEWATIN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.567.

Il résulte de cet apport en nature que la société KEEWATIN, S.à r.l., est devenue le 6 novembre 2001, l'associé unique de SAWTOOTH, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, vol. 938B, fol. 35, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(052152.3/230/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

MALICOBÉ, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 25.320.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF01998, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048054.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

VAROFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 54.615.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

(048246.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

AMARNA HOLDING S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 36.288.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Signature.

(048224.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

CRJ AVENIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 84.858.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.

(048225.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

GLOBELNET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 89.450.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Signature.

(048231.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

SCALFI ESFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.525.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Signature.

(048232.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

FLAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 52.431.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048236.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

GROUPE COMMERCIAL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.034.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.

(048226.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

GROUPE COMMERCIAL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.034.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.

(048228.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

GROUPE COMMERCIAL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.034.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Signature.

(048229.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

EURFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 38.453.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048237.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

INTERCONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 61.566.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048238.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

ORION MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.576.000,-.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02474, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048249.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

ORION FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,-.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02478, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048255.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

ORION ASSET N° 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,-.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02479, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048257.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.
